



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2022-107**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 14
- votants 17
- absents 2

Du vendredi 16 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 16 décembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

**Gestion de la Forêt Communale -
Approbation du programme
d'actions au titre de l'année
2023**

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22 décembre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 12 décembre 2022

Procurations : Christiane GOURLOT à André NOIROT, Delphine ANDRÉ à Olivier LADRANGE, Lydia FALLOT à Emilie BEAU

Étaient absentes excusées : Christiane GOURLOT, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le programme de gestion de la forêt communale pour l'année 2023.

Ce programme traduit les principes de gestion durable des forêts relevant du régime forestier, pour assurer le renouvellement des forêts de Bourbonne les Bains et sa maintenance.

Le devis de travaux, transmis par l'Office National des Forêts le 8 décembre 2022, s'élève à 22 120.00 € HT (Investissement : 7 420.00 € HT et Fonctionnement : 14 700.00 € HT).

Madame Marie-France MERCIER, Adjointe au Maire, demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver ce programme d'actions pour l'année 2023 et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22/12/2022

ID : 052-215200403-20221216-DEL2022_107-DE

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le programme d'actions relatif à la Forêt Commune de Bourbonne les Bains au titre de l'année 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 22 décembre 2022

La Secrétaire de séance,

Madame Aurélie LAVILLE



Monsieur André NOIROT